

SOGESTRAN

Société Anonyme
Au Capital de 49.901.400 Francs

Siège Social
11 Rue du Pont V - 76600 LE HAVRE

R.C.S. LE HAVRE B 304 891 641

RECEVÉ AU COMPTOIR DE LA FORCE DE LEVÉE

DÉPOT DU 5/9/97.....

R.C.S. 75B13/...A1813.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 1997

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Dix Sept,
Le Vingt Sept Juin à Onze Heures,
Au Siège Social,

Messieurs les Actionnaires de la Société SOGESTRAN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation du Conseil d'Administration, suivant lettres recommandées en date du 11 Juin 1997 à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport de gestion du Groupe, sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 1996,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice et sur les conventions visées à l'Article 101 de la Loi du 24 Juillet 1966,
- Approbation des comptes, du bilan et de ces conventions,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques FLECHET,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean CHAUVIN,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrice PERRIN,
- Nomination en qualité d'Administrateur de Monsieur Marc DUSSAUZE, en remplacement de Monsieur Jean LEMESLE,
- Nomination en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Louis KOESSLER, en remplacement de Monsieur Gérard BRACHAIS,
- Non renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean BERTOCCHI,
- Révocation de Monsieur Didier CHABROL, Administrateur,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Alain BARQUE,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration,
- Questions diverses.

FEUILLE DE PRESENCE

Il est dressé une feuille de présence, conformément aux Statuts, qui est signée par tous les Actionnaires présents, tant en leur nom que comme mandataires.



Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, que Huit Actionnaires, représentant 498.996 actions sur les 499.014 composant le Capital Social, sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi, peut valablement délibérer.

CONSTITUTION DU BUREAU

Monsieur Gérard PERRIN, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Pascal GIRARDET, représentant la Société E E G, et Monsieur Philippe CHEYSSON, acceptant ces fonctions, sont nommés Scrutateurs.

Monsieur Patrice PERRIN est désigné Secrétaire.

DOCUMENTS

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des Actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation des Actionnaires, appuyée des récépissés de la poste en constatant l'envoi à chacun d'eux,
- la feuille de présence à l'Assemblée émargée par les Membres du bureau,
- les pouvoirs des Actionnaires représentés,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 1996,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'approbation des Actionnaires.

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes, la liste des Actionnaires, le projet des résolutions, ainsi que tous les documents et renseignements mentionnés aux Articles 168 de la Loi du 24 Juillet 1966 et 135 du décret du 23 Mars 1967 - N° 67.236, ont été tenus à la disposition des Actionnaires de la Société, au Siège Social, à compter de la convocation à l'Assemblée, soit le 11 Juin 1997. L'Assemblée lui en donne acte.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration aux Membres de l'Assemblée, puis il passe la parole à Messieurs Claude BOUTE et Alain BARQUE, Commissaires aux comptes, qui donnent lecture de leurs rapports.

Ces lectures terminées, la discussion est ouverte entre les Membres de l'Assemblée. La discussion close, Monsieur le Président propose de passer au vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion du Groupe, et le rapport général des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 1996, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1996.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à la somme de **4.158.176,72 Francs** comme suit :



• Bénéfice de l'exercice	4 158 176,72 Francs
• Auquel s'ajoute le Report à Nouveau	43 774 924,19 Francs
• Formant un bénéfice distribuable de	47 933 100,91 Francs
• A titre de dividende aux Actionnaires autres que la Société SOGESTRAN elle-même	5 243 832,00 Francs
soit 11,00 Francs pour chacune des 476.712 actions détenues par les autres Actionnaires, ouvrant droit à un impôt déjà versé au Trésor de 5,50 Francs et à un revenue à déclarer de 16,50 Francs	
• Solde en Report à nouveau	42 689 268,91 Francs

En conformité avec les dispositions légales, il est rappelé que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL	REVENU GLOBAL
1993	200,36	100,18	300,54
1994	23,20	11,60	34,80
1995	11,16	5,58	16,74

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes, les conventions conclues avec des Sociétés du Groupe ayant des Administrateurs communs avec la Société, ont porté sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques FLECHET arrive à expiration, le renouvelle pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean CHAUVIN arrive à expiration, le renouvelle pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrice PERRIN arrive à expiration, le renouvelle pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires nomme en qualité d'Administrateur : Monsieur Marc DUSSAUZE, demeurant 6 Allée des Myosotis (93110) ROSNY S/ BOIS, en remplacement de Monsieur Jean LEMESLE dont le mandat est venu à expiration, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires nomme en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant : Monsieur Jean-Louis KOESSLER, né le 10 Janvier 1958 à STRASBOURG (67), demeurant à STRASBOURG (67000) 20 Avenue de la Paix, en remplacement de Monsieur Monsieur Gérard BRACHAIS dont le mandat est venu à expiration, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean BERTOCCHI arrive à expiration, décide de ne pas le renouveler.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide de révoquer Monsieur Didier CHABROL de son mandat d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Alain BARQUE arrive à expiration, le renouvelle pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.





DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires fixe à 197.000 Francs le montant annuel des jetons de présence du Conseil d'Administration pour l'exercice social en cours et les exercices suivants, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé ; cette somme sera, le cas échéant, ramenée à celle dont la législation fiscale admet la déduction des bénéfices imposables de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

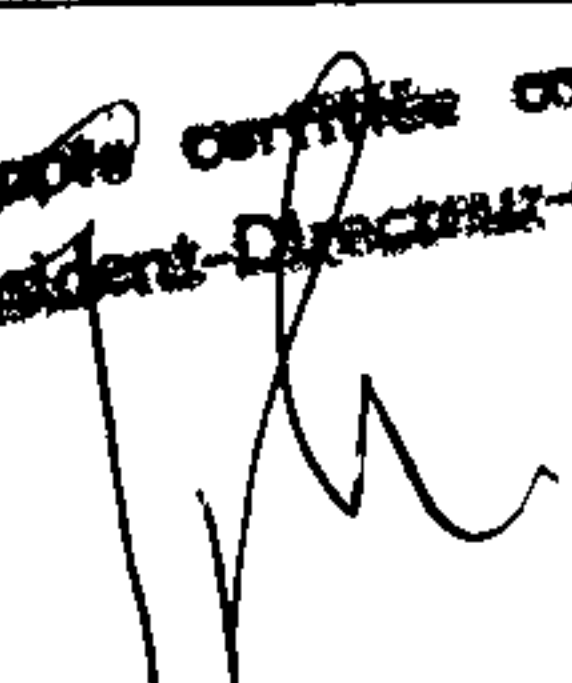
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Douze Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Membres du bureau, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,	Les Scrutateurs,		Le Secrétaire,
<i>Pour copie certifiée conforme Le Président-Directeur Général</i>  Gérard PERRIN	Philippe CHEYSSON	Pascal GIRARDET	Patrice PERRIN

S O G E S T R A N

Société Anonyme
au Capital de 49.901.400 Francs

Siège Social
11 Rue du Pont V (76600) LE HAVRE

R.C.S. LE HAVRE B 304 891 641

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUIN 1997

*L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Dix Sept,
Le Quatre Juin à Onze Heures,
Au Siège Social,*

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de la Société SOGESTRAN se sont réunis sur la convocation de leur Président, Monsieur Gérard PERRIN, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du Procès-verbal de la précédente réunion,
 - Rapport sur l'activité de l'exercice 1996,
 - Examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 1996,
 - Intégration fiscale,
- - - - -
- Remboursement des frais des Administrateurs,
 - Renouvellement éventuel du mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques FLECHET,
 - Renouvellement éventuel du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean CHAUVIN,
 - Renouvellement éventuel du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrice PERRIN,
 - Non renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean LEMESLE,
 - Non renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean BERTOCCHI,
 - Renouvellement éventuel du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Alain BARQUE,
 - Renouvellement éventuel du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Gérard BRACHAIS,
 - Questions diverses,
 - Projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires,
 - Projet des résolutions à présenter à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire,
 - Convocation des Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire.

Etaient présents :

- Monsieur Gérard PERRIN, Président,
- Monsieur Pascal GIRARDET, Administrateur, Directeur Général,



- Monsieur Philippe CHEYSSON, Administrateur,
- Monsieur Jacques FLECHET, Administrateur,
- Monsieur Patrice PERRIN, Administrateur,
- Monsieur Jean CHAUVIN, Administrateur.

Etaient absents excusés :

- Monsieur Didier CHABROL, Administrateur, Directeur Général,
- Monsieur Jean LEMESLE, Administrateur,
- Monsieur Jean BERTOCCHI, Administrateur.

Assistaient en outre à la réunion :

- Monsieur Claude BOUTE, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Alain BARQUE, Commissaire aux Comptes.

Le Conseil d'Administration, ainsi composé, est déclaré en état de délibérer valablement. Le Procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté, puis les Membres du Conseil délibèrent comme suit :

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE L'EXERCICE 1996

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'activité de l'exercice 1996. La discussion s'engage ensuite entre les Membres du Conseil.

**EXAMEN DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE
DE L'EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 1996**

Le Conseil d'Administration procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 1996. Monsieur Claude BOUTE et Monsieur Alain BARQUE, Commissaires aux Comptes, déclarent n'avoir aucune observation à formuler sur le bilan, sur le compte de résultat et l'annexe.

Le Conseil arrête alors définitivement les comptes annuels.

Le résultat de l'exercice laisse apparaître un bénéfice de **4.158.176,72 Francs** que Monsieur le Président propose d'affecter de la manière suivante :

• Bénéfice de l'exercice	4 158 176,72 Francs
• Auquel s'ajoute le Report à Nouveau	43 774 924,19 Francs
• Formant un bénéfice distribuable de	47 933 100,91 Francs
• A titre de dividende aux Actionnaires autres que la SOGESTRAN elle-même	5 243 832,00 Francs
soit 11,00 Francs pour chacune des 476.712 actions détenues par les autres Actionnaires, ouvrant droit à un impôt déjà versé au Trésor de 5,50 Francs et à un revenu à déclarer de 16,50 Francs	
• Solde en Report à nouveau	42 689 268,91 Francs

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de proposer à la prochaine Assemblée de fixer à 197.000 Francs pour l'exercice 1997, et chacun des exercices suivants jusqu'à décision nouvelle, le montant global des jetons de présence auquel il a droit en vertu de l'Article 3.0.7 des Statuts.

INTEGRATION FISCALE

Les Sociétés SOGESTRAN et E E G ont opté pour l'application de l'impôt sur les Sociétés au bénéfice d'ensemble du groupe formé par la Société E E G et la Société SOGESTRAN, sa filiale, et conclu une convention d'intégration fiscale.

L'option pour le régime d'intégration fiscale en question constitue une convention visée à l'Article 101 de la Loi du 24 Juillet 1966 devant être approuvée par le Conseil.

Après discussion, le Conseil décide d'approuver l'option pour le régime fiscal de groupe prévu par les Articles 223A à 223Q du C.G.I. prise en accord avec la Société E E G, étant précisé que Monsieur Pascal GIRARDET n'a pas pris part au vote de cette décision.

- - - - -

RENOUVELLEMENT EVENTUEL DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR JACQUES FLECHET

Le Conseil, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques FLECHET arrive à expiration avec la prochaine Assemblée, décide de soumettre à l'approbation de celle-ci son renouvellement, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

RENOUVELLEMENT EVENTUEL DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR JEAN CHAUVIN

Le Conseil, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean CHAUVIN arrive à expiration avec la prochaine Assemblée, décide de soumettre à l'approbation de celle-ci son renouvellement, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

RENOUVELLEMENT EVENTUEL DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR PATRICE PERRIN

Le Conseil, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrice PERRIN arrive à expiration avec la prochaine Assemblée, décide de soumettre à l'approbation de celle-ci son renouvellement, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR JEAN LEMESLE

Le Conseil, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean LEMESLE arrive à expiration avec la prochaine Assemblée, décide de soumettre à l'approbation de celle-ci la nomination, en ses lieu et place, de Monsieur Marc DUSSAUZE, demeurant 6 Allée des Myosotis (93110) ROSNY SOUS BOIS, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR JEAN BERTOCCHI

Le Conseil, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean BERTOCCHI arrive à expiration avec la prochaine Assemblée, décide de proposer à celle-ci de ne pas le renouveler.



RENOUVELLEMENT EVENTUEL DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE DE MONSIEUR ALAIN BARQUE

Le Conseil, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Alain BARQUE arrive à expiration avec la prochaine Assemblée, décide de soumettre à l'approbation de celle-ci son renouvellement, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

RENOUVELLEMENT EVENTUEL DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT DE MONSIEUR GERARD BRACHAIS

Le Conseil, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Gérard BRACHAIS arrive à expiration avec la prochaine Assemblée, décide de soumettre à l'approbation de celle-ci la nomination, en ses lieu et place, de Monsieur Jean-Louis KOESSLER, demeurant 20 Avenue de la Paix (67000) STRASBOURG, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil de mettre fin au mandat de Directeur Général de Monsieur Didier CHABROL.

Il donne lecture, à ce sujet, de la lettre en date du 26 Mai qu'il a adressée à ce dernier, dans laquelle Monsieur le Président expose que cette mesure est rendue indispensable par la réduction opérée ces dernières années du périmètre du Groupe, ainsi que par une conjoncture difficile dans certaines activités qui impose une adaptation des structures du Groupe.

Il donne également lecture de la réponse de Monsieur CHABROL en date du 28 Mai.

Après discussion, les Membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de révoquer Monsieur Didier CHABROL de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour.

- - - - -

EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET DU TEXTE DES RESOLUTIONS

Monsieur le Président donne lecture au Conseil du projet de rapport de gestion, lequel, après observations des Membres du Conseil et discussion, est adopté. Il en est de même du texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le Vendredi 27 Juin 1997 à 11 Heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 1996,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice et sur les conventions visées à l'Article 101 de la Loi du 24 Juillet 1966,
- Approbation des comptes, du bilan et de ces conventions,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques FLECHET,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean CHAUVIN,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrice PERRIN,
- Nomination en qualité d'Administrateur de Monsieur Marc DUSSAUZE, en remplacement de Monsieur Jean LEMESLE,



- Nomination en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Louis KOESSLER, en remplacement de Monsieur Gérard BRACHAIS,
- Non renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean BERTOCCHI,
- Révocation de Monsieur Didier CHABROL, Administrateur,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Alain BARQUE,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration,
- Questions diverses.



L'Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Douze Heures Quinze. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal.

Pour copie certifiée conforme
Le Président-Directeur Général

